



**Nombre de
membres en
exercice:**

10

Séance du 21 octobre 2024

Le vingt et un octobre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 16 octobre 2024 s'est réunie sous la présidence de Denis DAYNAC

Présents :

8

Sont présents: Betty BONHOMME, Michel CAPUS, Denis DAYNAC, Julien MAS, Michèle PEGOURIE, Francis RATIE, Nourdyn ZANFARI, Vincent PONS,

Votants:

8

Représentés :

Excusés: Teddy SOL

Absents: Sandrine FEL

Secrétaire de séance: Betty BONHOMME

PROCES VERBAL

Ordre du jour

- 1- Approbation PV séance du 16/09/2024
- 2- Patrimoine vernaculaire : plan de financement
- 3- Cimetière : approbation du règlement
- 4- Transfert assainissement
- 5- RH : prévoyance agents
- 6- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal après avoir procédé à l'appel et constaté le quorum.

Mme Betty BONHOMME est élue secrétaire de séance.

1-Approbation procès verbal de la séance du 16/09/2024

Monsieur le Maire reprend les points vus à l'ordre du jour du précédent Conseil. Il demande à l'assistance s'il y a des remarques et soumet le PV du Conseil Municipal du 16/09/2024 au vote.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2-DE 2024 34 : Patrimoine vernaculaire : plan de financement

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 21 février 2024, la Fontaine du lieu dit « Le Cros » a été sélectionnée pour être restaurée dans le cadre du fond de soutien pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine vernaculaire initiée par le Grand Figeac. Un dossier de demande a été déposé et, suite à une visite sur place du service patrimoine du Grand Figeac, un nouveau devis a été présenté par M Vincent Caussanel. Il convient à présent d'adopter le plan de financement. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 10 050 € HT (12 060 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

Adopte le projet de restauration de la fontaine du lieu dit "Le Cros" pour un montant de 10 050 € HT

Adopte le plan de financement ci-dessous

BP 2025	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	TAUX DE PARTICIPATION
RESTAURATION Article 2158	10 050 € HT		
SUBVENTION GRAND FIGEAC Article 13251		2 512 €	25 %
SUBVENTION REGION FRI Article 1322		3 015 €	30 %
SUBVENTION DEPARTEMENT Article 1323		2 010 €	20 %
AUTOFINANCEMENT Article 10680		2 513 €	25 %
	10 050 €	10 050 €	100 %

Sollicite une subvention auprès du Grand Figeac, correspondant à 50 % du reste à charge de la commune.

Charge le Maire de toutes les formalités.

Débats :
Aucun

3-DE 2024 35 Cimetière : approbation du règlement

Proposition du Maire relative à l'approbation du règlement du cimetière de BOUSSAC

M le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Boussac ne dispose d'aucun règlement pour la gestion du cimetière.

Les évolutions récentes de la législation funéraire, les évolutions des pratiques et des modes d'inhumation rendent nécessaire la mise en place d'un règlement

VU l'art. L. 2213-9 du CGCT : "Sont soumis au pouvoir de police du maire le mode de transport des personnes décédées, le maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, les inhumations et les exhumations, sans qu'il soit permis d'établir des distinctions ou des prescriptions particulières à raison des croyances ou du culte du défunt ou des circonstances qui ont accompagné sa mort."

VU L'art. L. 2213-10 : "Les lieux de sépulture autres que les cimetières sont également soumis à l'autorité, à la police et à la surveillance des maires."

Considérant la nécessité de mettre en place un Règlement Intérieur relatif au cimetière

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après avoir pris connaissance de ce projet de règlement et en avoir délibéré

DECIDE

à l'unanimité des voix

1. D'adopter le règlement relatif au cimetière, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au 01/11/2024

Débats :

L'assemblée remercie Francis et Sandrine la secrétaire de mairie pour ce travail.

4- Transfert compétence Assainissement 01/01/2025

Cette délibération est ajournée.

Nous sommes dans l'attente d'un positionnement clair de la part du gouvernement et du Grand-Figeac sur cette question.

5- RH : Prévoyance agents

Cette délibération est ajournée.

Les décrets d'application de cette future obligation ne sont pas précis et nous sommes dans l'attente d'informations de la part du CDG46.

6- Questions diverses

Logement communal

Les remarques évoquées lors du dernier conseil ont été remontées aux architectes et le scénario n°2A a été choisi parmi les 3 proposés. Denis, Betty et Francis ont rencontré Mme Serres ce jour et la prochaine étape consiste en la réalisation de l'APS (Avant-Projet Sommaire : précise la composition générale de la construction. Elle décrit les différentes solutions techniques retenues. Elle peut également comprendre un calendrier de réalisation et donner une première estimation du coût et de la durée des travaux). Le prochain rdv est fixé au 18/11/24.

Julien attire l'attention sur la VMC double flux. Il faut veiller à ce que les gaines soient bien tendues au risque de créer de la condensation avec de l'eau dans les tuyaux.

Travaux / voirie :

Nourdyn demande s'il est possible d'indiquer sur le site internet quand des travaux sont prévus comme le revêtement des routes. (*Note : les informations sont mises sur le site régulièrement par Sandrine GC dès lors que l'information a été transmise au secrétariat de mairie dans l'onglet « infos utiles » puis supprimées après les travaux ou les accidents*)

Michel en profite pour demander où en est le PATA (Pointe à Temps Automatique, camion équipé d'une bouille, d'une réserve de gravillons et d'un gravillonneur). Une relance auprès du Grand Figeac va être faite.

Michel remarque que le chemin situé entre le Mas de Brézat et le gîte de Mme Capus devrait être régularisé et entrer dans le domaine privé lors de la prochaine enquête publique. Ce sujet sera étudié avec le cadastre.

Evènements à venir :

Denis propose les dates suivantes pour les prochaines animations à Boussac :

Samedi 26 octobre à 16h animation par les bénévoles de la bibliothèque au Foyer Rural

Dimanche 15 décembre à 15h, décoration de la place et animation de Noël

Dimanche 12 janvier 2025 : Vœux de la municipalité à la salle des fêtes

Ces dates sont approuvées par le Conseil.

-Boussac Loisirs :

Dimanche 24 novembre : Fête du Beaujolais Nouveau

Dimanche 7 décembre : Raclette

-Comité des Fêtes :

Dimanche 18 janvier : Tartiflette à confirmer

Guinguette Les Bopp

La saison s'est terminée fin septembre. Un point sera fait avec les porteurs de projet avant la fin de l'année afin de faire un bilan.

Demande d'un administré

M Falip a demandé l'autorisation d'occuper l'aire de jeux et d'utiliser les sanitaires le samedi 24 mai 2025 pour un pique-nique géant avec son association de cyclisme. Denis a émis un avis favorable à cette demande.

Julien signale que la Guinguette sera peut-être ouverte sur la même période mais en soirée. Il faudra penser à les informer.

Veillées du Parc

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy a proposé aux communes de se porter volontaire pour accueillir une veillée en février 2025. Boussac a répondu favorablement à cette proposition. Le thème choisi portera la toponymie des lieux. Nous sommes dans l'attente d'une réponse à cette demande de la part du Parc.

Eglise

Il a été constaté le vol d'un ciboire, entreposé dans le tabernacle (derrière l'autel) non fermé. Ce vol semble avoir eu lieu entre mi-juillet et fin août et entre dans le cadre d'une série de vols dans les églises du secteur.

Des démarches auprès de la gendarmerie et du Père Guillaume sont déjà faites.

Par ailleurs Sandrine GC et Francis ont pris en photo chaque objet présent dans l'église et susceptible d'être volé. La sacristie et l'église sont fermées à clé depuis début octobre.

Ecole BéFaBo

Concernant le projet de la nouvelle école, Betty explique qu'une vague de lots a été sélectionnée et qu'une nouvelle réunion se tiendra le 28/10/2024 afin de finaliser la sélection (offres négociées et nouvelle offre pour les lots non pourvus). Le début des travaux est prévu pour fin novembre / début décembre 2024.

Porte Drapeau :

Suite à la formation suivie les mercredi 16 octobre dernier à Figeac, Amaury Fauquier, jeune boussacois de 11 ans, est officiellement Porte Drapeaux ! Un article dans la dépêche a été publié et mis sur le site dans l'onglet « on parle de nous ».

Gazette

Il est proposé de faire une petite Gazette pour rappeler les événements marquants de 2024 comme le font beaucoup de communes. Francis et Vincent sont volontaires pour la mise en page en collaboration avec Sandrine GC.

Il sera important d'y remercier Patrick, qui a tenu le stand Tapatabouf tout l'été et qui a contribué à apporter de la convivialité dans l'accueil des pèlerins.

Pizzas

Le pizzaiolo qui venait cet été avec la Guinguette propose de revenir cet hiver sur la place. Un essai va être fait sur 1 mois afin d'étudier l'impact sur la consommation électrique.

Archivage :

Francis informe que suite à la liquidation de la société de Chasse de Boussac, fondée en 1932, tous les documents ont été triés et archivés en mairie. Betty demande si le conseil est d'accord pour acheter des rayonnages et procéder à un archivage en bonne et due forme à l'étage. Le conseil valide cette proposition.

Prochain Conseil le 18/11/2024 – 20H en mairie

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 23h25

Denis DAYNAC
Président de séance

Betty BONHOMME
Secrétaire de séance